



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 25 mai 2021
Séance du 31 mai 2021

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : SCHMITT Martine
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, HIPPI Alain, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS Andréa, MATHIS Toni, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 08 avril 2021
- 3) Création d'un emploi permanent adjoint technique
- 4) Aménagement des surfaces autour des conteneurs enterrés
- 5) Indemnisation franchise accident Cuma des champs
- 6) Elections des 21 et 28 juin 2021
- 7) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Travaux : entrée de village- prévention coulées d'eaux

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : Martine SCHMITT

Approbation du compte-rendu du 08 avril 2021 – approuvé à l'unanimité

1/ 4.2 Personnel contractuel Création d'un emploi permanent adjoint technique

DCM13-2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent technique Mme Heidi MATHIS a fait valoir son droit à la retraite, elle quittera les effectifs de la commune au 07 juillet 2021.

Il convient de palier à son remplacement.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de créer un emploi permanent de 35 heures pour effectuer diverses tâches dans la commune à savoir :

- Le nettoyage des bâtiments communaux (Mairie, écoles, salle plurifonctionnelle, salle polyvalente)
- Entretien du cimetière
- Entretien des espaces verts (arrosage, plantation, arrachage des mauvaises herbes, tailles des végétaux, entretien des fleurs et de l'aire de jeux)
- Nettoyage des abords de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021, pour les fonctions d'agent technique polyvalent.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 356, indice majoré 334

Adopté à l'unanimité

**2/ 1.1 Marchés publics
Aménagement des surfaces autour des conteneurs enterrés**

DCM14-2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a pris en charge l'implantation de conteneurs à verre enterrés sur la commune dans le cadre de sa compétence déchets. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS.

Ainsi un conteneur a été implanté au cimetière, un rue mercière et deux à la salle polyvalente. La commune ayant la compétence voirie cette dernière a la charge de l'aménagement des surfaces autour des conteneurs enterrés.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise COLAS pour ces travaux d'un montant de 6 286€ HT comprenant l'installation de chantier, la découpe d'enrobées, la démolition de la dalle en béton avec évacuation des déchets, le terrassement, la mise en œuvre de matériaux GNT 0/20, la fourniture d'enrobés et de pavés béton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les travaux d'aménagement des surfaces autour des conteneurs à verre enterrés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise COLAS d'un montant de 6 286€ HT ainsi que l'ensemble des documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

3/ 7.10 Divers

Indemnisation franchise accident à la CUMA des champs

DCM15-2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur BURGER Eric a loué auprès de la CUMA des champs un véhicule agricole NEW HOLLAND immatriculé ER-697-NR en date du 26 janvier 2021 pour procéder à la livraison des copeaux de bois pour l'aire de jeux.

Monsieur BURGER a été victime d'une sortie de route. Ce sinistre a été pris en charge par l'assurance GROUPAMA de la CUMA des Champs sous la référence sinistre 2021604406 002 déduction faite d'une franchise de 500 euros. Monsieur le Maire présente le décompte de l'assurance du 20 avril 2021.

Etant donné que l'accident est intervenu dans le cadre d'une opération de livraison pour le compte de la commune, Monsieur le Maire propose de prendre en charge la franchise de 500 euros et de verser cette somme à la CUMA DES CHAMPS 6a rue de Lampertheim 67370 TRUCHTERSHEIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la prise en charge de la franchise de 500 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette somme à la CUMA des champs.

Adopté à l'unanimité

4/ 1.1 Marchés publics

Travaux : entrée du village – prévention coulées d'eaux

DCM16-2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du dernier épisode orageux de mi-mai, la commune a subi de légers dégâts liés aux coulées d'eaux notamment route de Pfaffenhoffen.

L'origine a été identifier et il conviendrait de réaliser des travaux de curage de fossé et d'enrochement à l'entrée du village en face du cimetière pour solutionner ces coulées d'eaux en cas de fortes précipitations.

Il présente le devis de l'entreprise WICKER pour la réalisation de ces travaux, d'un montant de 6 056€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les travaux de curage de fossé et d'enrochement à l'entrée du village en face du cimetière.
- **PREND NOTE** que les travaux seront réalisés par temps sec et à l'automne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise WICKER d'un montant de 6 056€ HT ainsi que l'ensemble des documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité
